

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 JUILLET 2016 à 19 heures

DATE DE LA CONVOCATION : 7 JUILLET 2016

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, Maire

Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE, Adjoints

Aurélie BERNARD - Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Charlotte LANDRE –

Aurélien VINCENT – Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT - Patrick
LESPINASSE

Procurations :

Christophe MARTIN à Cathy REBATEL

Edmond CADET à Alain BOITTE

Margot MERLE à Carole CISSE

Secrétaire de séance :

Carole CISSE

La séance est ouverte à 19h, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, Maire.

1^o/ Délibération n°040/2016 – Méthode utilisée pour les amortissements au budget annexe de la régie des Grands Bains.

Mme le Maire présente, à l'appui d'un diaporama, les différentes durées d'amortissements au budget annexe des Grands Bains du Monétier.

Construction, bâtiment	30 ans
Installation générale, agencement et aménagement des constructions	10 ans
Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Véhicules	7 ans
Equipement de cuisine	10 ans

Approuvé à l'unanimité

2^o/ Délibération n°041/2016 – Budget prévisionnel 2016 de la régie des Grands Bains.

Madame le Maire présente le budget prévisionnel de la régie des Grands Bains pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2016.

I/ SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	271 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	380 000,00
065	Autres charges de gestion courante	9000,00

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	Propositions nouvelles
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	360 000,00
74	Subventions d'exploitation	300 000,00

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	Propositions nouvelles
23	Total des opérations d'équipement	500 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	Propositions nouvelles
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00

A l'issue de la présentation, Mr Patrick LESPINASSE présente ses inquiétudes quant à certaines incertitudes au sujet du montant des travaux, aux conditions d'équilibre du budget annexe actuel,...

Mr Roger GUGLIELMETTI répond que toutes les sommes ne peuvent être indiquées car il manque encore des éléments comme le montant des indemnités, et d'autres comme des travaux supplémentaires ou les opérations de fin de DSP (reprise des biens) ne peuvent pas être prévus.

Mme le Maire précise que les différents montants inscrits au budget annexe actuel seront transférés ultérieurement par le comptable public de la collectivité et que le présent budget prévisionnel fera alors l'objet d'une décision modificative afin d'équilibrer ses sections.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

3°/ Délibération n°042/2016 – Horaires de l'établissement et dates de fermeture.

Le Conseil approuve les horaires d'ouverture de l'établissement des Grands Bains pour la période du 1^{er} au 20 août 2016.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h > 21h
AQUABIKE 9h30 > 10h15	Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche
AQUAGYM 9h30 > 10h15	Lundi et vendredi

Il approuve également une fermeture prolongée de l'établissement, du samedi 20 août à 21 h au 30 novembre 2016 inclus, afin de reprendre les désordres d'ordre technique liés à la construction du centre et aux défauts d'entretien.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Mr. Patrick LESPINASSE demande au Conseil Municipal s'il est possible que la commune du Monétier prenne part au nouveau projet de la fondation Edith Seltzer relatif à la création d'un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) et leur prise en charge.

Mme le Maire indique que plusieurs communes de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont positionnées sur ce projet. La commune du Monétier travaillant avec la fondation sur le maintien d'une offre de soins dans la vallée (centre de santé) et sur des permanences « addictions » ne peut être sur tous les fronts.

Mr. Gilles Du CHAFFAUT demande pourquoi la commune n'a pas utilisé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux communes de moins de 3500 habitants de fusionner le Conseil Municipal et le Conseil d'Exploitation de la régie des Grands Bains.

Mme le Maire indique que cette organisation aurait nuit à la lisibilité et à la transparence des décisions prises.

La séance est levée à 19h20.

